

Commune de Sainte-Montaine**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal****Séance du 16 juin 2023, convoquée le 8 juin 2023
Délibération n° 2023-06-05**

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 7	Vote : 7 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le seize juin à 17 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Bertrand CASSÉ, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Etienne FENART et Rosemay BOURBON (a donné pouvoir à Jean-Yves DEBARRE)

Secrétaire de séance : Michèle KUBICKÉ

Objet : Rapport d'activités, RPQS du service des ordures ménagères et de l'assainissement non collectif de la communauté de communes Sauldre et Sologne – Année 2022

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2022 et des rapports 2022 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères et du service public d'assainissement collectif de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- PREND ACTE du rapport d'activités 2022 et des rapports 2022 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères et du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Michèle KUBICKÉ



Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

